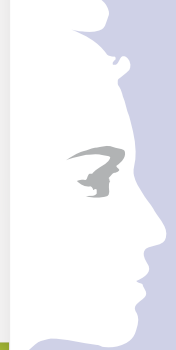


La Lettre



de Catherine Morin-Desailly
sénatrice de la Seine-Maritime

n° 22
juillet
2016



Alors que le Gouvernement, lâché par une partie de ses députés, a utilisé par deux fois le 49-3 de la Constitution pour sauver le projet de loi Travail qui a largement perdu sa dimension réformatrice, un triste constat s'impose, celui d'un échec présidentiel.

Après des semaines de grèves et de graves perturbations sociales, en plein état d'urgence, cet échec politique majeur augure mal les mois à venir...

Évidemment, avec mes collègues élus de la majorité sénatoriale, nous partageons l'objectif initial de réformer le Code du travail. Mais, quitte à recourir au 49-3, il fallait le faire avant que le texte ne soit vidé de sa substance par les marchandages et les petits arrangements.

Refusant de penser que tout est figé, le Sénat a donc décidé de jouer pleinement son rôle, et ce, dans un esprit constructif et pragmatique. Après deux semaines de débat, il a adopté, par 185 voix contre 156, un texte substantiellement modifié : l'objectif poursuivi a toujours été de permettre aux entreprises de s'adapter pour créer plus d'emplois dans un contexte plus exigeant de compétition internationale. Nous avons ainsi produit un texte articulé autour de : « simplicité, souplesse, réactivité, efficacité ». Au Sénat, le sens des responsabilités face à la situation économique du pays aura dominé.

Malgré cette fin de session agitée, je vous souhaite un bel été et de bonnes vacances.

Chaleureusement

Catherine Morin-Desailly

Les Assises de l'École

L'École est un sujet de **préoccupation majeure pour les élus locaux** qui en assumant partiellement la charge. La **réforme des rythmes scolaires** de 2012-2013, la loi de **refondation de l'école** de 2013, la **réforme du collège** de 2015 suscitent beaucoup de questions, et les dotations de l'État ayant baissé considérablement, les nouvelles charges que ces changements ont entraînées posent des difficultés, notamment aux communes.

C'est la raison pour laquelle, le 29 avril dernier, **comme elle s'y était engagée** avec ses collègues sénateurs du centre et de la droite républicaine de la Seine-Maritime, **Charles Revet et Agnès Canayer**, lors des élections sénatoriales de 2014, **Catherine Morin-Desailly** a organisé à Bosc-Le-Hard, les « **Assises de l'École** ». Elles s'articulaient autour de **deux tables rondes**, la première étant consacrée aux **rythmes scolaires**, et la seconde au **devenir de l'école**, respectivement animées par **Mario Demazieres**, maire de Saint-Clair-sur-les-Monts et **Franck Meyer**, maire de Sotteville-sous-le-Val, et de nombreux intervenants. **Plus de 200 élus locaux étaient présents** pour partager leurs réflexions et leurs expériences sur l'application des nouveaux rythmes scolaires. Ils ont tenu

également à rappeler qu'ils n'avaient **jamais été concertés sur cette réforme** alors qu'ils sont de **véritables partenaires de l'Éducation nationale** dans la mise en place des activités périscolaires. Par ailleurs, la **recomposition du paysage territorial au lendemain de la loi NOTRe**, notamment l'élargissement des intercommunalités, le principe de suppression des syndicats, la possibilité de fusions de communes, **suscite de nombreuses interrogations** : modification du périmètre des regroupements pédagogiques intercommunaux (RPI) et syndicats intercommunaux à vocation scolaire (Sivos), jusqu'au maintien de l'école dans certaines communes...

En conclusion, sur proposition des participants, les sénateurs s'engagent à **poursuivre les échanges sous forme de groupes de travail** qui pourraient se mettre en place à la rentrée. **Catherine Morin-Desailly**, présidente de la commission de la Culture, de l'Éducation et de la Communication a également annoncé une **mission d'information et de contrôle** qu'elle a souhaité lancer avec la commission des Finances du Sénat sur les rythmes scolaires, confiée aux rapporteurs **Jean-Claude Carle, Thierry Foucaud et Gérard Longuet**.



Pour en savoir plus :
catherine-morin-desailly.com
udi-uc-senat.fr
seinemaritimeterritoires.fr



Initiatives sénatoriales en faveur des collectivités

Depuis plusieurs mois, les inquiétudes des élus locaux ne cessent de grandir au regard des bouleversements juridiques, organisationnels et financiers particulièrement inédits que connaissent les collectivités territoriales. Aussi, le Sénat a pris un certain nombre d'initiatives afin de répondre aux problématiques auxquelles ils sont confrontés.

Simplifier les normes

Premier sujet source de difficultés pour les élus locaux : **l'inflation des normes** qui encombrent la vie quotidienne des collectivités territoriales et **pèsent sur leur action**. Le Sénat a donc confié à la délégation aux collectivités territoriales la mission d'examiner les projets et propositions de loi comportant des normes applicables aux collectivités. Dans ce cadre, il a adopté :

- le 20 mai 2015, une proposition de loi issue de la majorité sénatoriale **simplifiant les conditions de saisine du conseil national d'évaluation des normes** ;
- en janvier dernier, une proposition de résolution **tendant à simplifier les normes en matière d'urbanisme**, et un groupe de travail sur le sujet a été constitué.

Grâce à l'appui de l'ensemble des présidents de commissions, dont Catherine Morin-Desailly, présidente de la commission de la Culture, de l'Éducation et de la Communication, **le Sénat est ainsi plus que jamais mobilisé sur le front de la simplification**.

Défendre les dotations

Autre sujet majeur : les recettes des collectivités qui ont, depuis plus de 4 ans, **dû faire plus avec beaucoup moins**. Les nouvelles charges imposées (rythmes scolaires...) conjuguées aux baisses de dotations successives ont ainsi eu de **lourdes conséquences sur l'investissement local, l'emploi et le maintien de services de proximité dans nos territoires**.

Aussi, si l'on peut déplorer un certain « opportunisme politique », Catherine Morin-Desailly se félicite de la décision de François Hollande

qui a annoncé devant le 99^e Congrès des Maires une **réduction de moitié en 2017 de la baisse des dotations de l'État aux communes** et la **reconduction d'un fonds de soutien à l'investissement**.

Pour la Sénatrice, « il était temps que le Président de la République entende le message de vérité venu du terrain car les associations d'élus étaient unanimes pour **réclamer la suppression de la troisième tranche de réduction**, qui s'élevait à 3,7 milliards d'euros pour 2017. Un manque à gagner cumulé pour les collectivités de 28 milliards d'euros sur trois ans. L'effort demandé par le gouvernement n'était ni proportionné, ni tenable ! ».

En revanche, le chef de l'État n'a pas été jusqu'à annuler totalement la nouvelle baisse des dotations prévue l'an prochain pourtant réclamée par l'Association des Maires de France et soutenue par l'ensemble des élus de la majorité sénatoriale, ce que la Sénatrice de la Seine-Maritime déplore.



Relancer la construction en milieu rural

Consciente de la **nécessité de faire face tant à la crise du logement qu'à celle démographique** que connaissent aujourd'hui les territoires les plus isolés, la majorité sénatoriale a déposé le 8 avril dernier une **proposition de loi visant à relancer la construction en milieu rural**.

Ce texte vise notamment à :

- introduire parmi les principes fondamentaux du droit de l'urbanisme, **le droit au développement rural** ;
- **ouvrir de nouvelles possibilités de constructions et d'installations**, en facilitant les constructions qui permettent d'assurer l'équilibre financier des exploitations agricoles.

Modernisation des normes relatives à l'archéologie préventive et au patrimoine

Un texte a particulièrement mobilisé le Sénat ces dernières semaines : **le projet de loi relatif à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine**, adopté définitivement par le Sénat le 29 juin dernier. Parmi les sujets traités par ce texte, l'archéologie préventive et le patrimoine touchent au quotidien des territoires.

La commission de la Culture, de l'Éducation et de la Communication, présidée par Catherine Morin-Desailly, a souhaité faire entendre la voix des

élus locaux en proposant de nombreuses avancées, intégrées dans la version finale. Des **mesures de modernisation**, à la fois **protectrices et pragmatiques**, afin de ne pas compliquer la tâche quotidienne de ces derniers. Il s'agit notamment :

- du nouveau régime des sites patrimoniaux remarquables, instauré pour garantir le maintien d'un haut niveau de protection du patrimoine ;
- de l'encadrement de l'aliénation des monuments historiques nationaux ;

- de la révision du délai accordé aux collectivités pour décider de se saisir d'un diagnostic d'archéologie ;

- de la possibilité de s'adresser directement à la Région pour l'habilitation des services archéologiques des collectivités.

En dépit du travail, de larges améliorations de ce texte ont été effectuées par le Sénat. Catherine Morin-Desailly **reste préoccupée des conséquences des baisses drastiques et inédites des crédits directs de l'État pour la culture et le patrimoine**. Conjuguées à la contraction très importante des dotations aux collectivités territoriales, elles ont durablement fragilisé le secteur de la culture.

Il a été adopté le 1^{er} juin dernier par le Sénat et doit désormais être examiné par l'Assemblée nationale.

Lutter contre la désertification médicale

Source d'inquiétude pour les élus et les populations locales, la question de la **"désertification médicale"** est plus que jamais prégnante. « Les effets du "Pacte territoire-santé", mis en place par le Gouvernement en 2012, sont trop limités » a estimé Catherine Morin-Desailly le 7 avril dernier lors d'un débat sur l'offre de soins dans les territoires ruraux. Pour leur part, les sénateurs UDI-UC ont émis des **propositions concrètes, basées sur des initiatives locales qui ont démontré leur efficacité**. Il s'agit par exemple :

- du **conventionnement sélectif** ;
- de la **professionnalisation des études de médecine** pour attirer de jeunes médecins dans les territoires ;
- de **l'implication accrue des élus locaux** en matière de gouvernance.

Accès égal au numérique et à la téléphonie

Les territoires connaissent encore aujourd'hui de véritables difficultés d'accessibilité au numérique fixe et/ou à la téléphonie mobile. Ce sont donc sur ces questions que le Sénat s'est penché à l'occasion de l'examen du **projet de loi pour "Une République Numérique"**, adopté le 3 mai dernier.

Au cours des débats, Catherine Morin-Desailly a rappelé la nécessité pour le Gouvernement de demander aux opérateurs de confirmer leur volonté de déployer leurs réseaux sous une forme contractuelle, au moyen d'une convention ayant une force juridique.

Par ailleurs, la Sénatrice a souligné l'importance de **rendre pérennes les financements des réseaux d'initiative publique** : « Les collectivités ayant été obligées de développer ces réseaux qui vont coûter plusieurs milliards d'euros, la moindre des choses serait que les opérateurs les utilisent. **Comme ils refusent aujourd'hui de le faire, il faut prendre des dispositions pour les y obliger** ».

Maintenir les communes associées en cas de création des communes nouvelles

En 2016, 317 communes nouvelles, regroupant 1090 anciennes communes, ont vu le jour. Si ce mouvement se doit d'être analysé plus

précisément sur le long terme, il reste toujours **relativement contenu dans notre département** de la Seine-Maritime.

Connaissant l'attachement des populations et des élus à la formation communale, la majorité sénatoriale a jugé utile de compléter le dispositif légal actuel qui n'a pas

prévu de **dispositions spécifiques pour les communes associées** dans le cadre du régime de fusion-association. Une proposition de loi en ce sens a ainsi été adoptée par le Sénat le 8 mars dernier.

Ce dispositif permettra d'offrir la **faculté aux communes associées d'être maintenues en tant que communes déléguées** dans le cadre d'une commune nouvelle en modifiant le Code général des collectivités territoriales.

Adopté par l'Assemblée nationale le 1^{er} juin dernier, le texte passera en seconde lecture au Sénat à l'automne 2016.

Faciliter la recomposition de la carte intercommunale

Alors que la loi NOTRe a instauré le principe d'un seuil à 15 000 habitants, hors dérogations, pour constituer une intercommunalité, il fallait que **la loi apporte des précisions afin que les élus locaux puissent concrètement s'organiser**. Le groupe UDI-UC a ainsi déposé le 7 juin dernier une **proposition de loi visant à améliorer certaines dispositions** relatives à :

- **la composition des assemblées intercommunales,**
- **et l'indemnisation des conseillers communautaires délégués.**

Il est en effet nécessaire de garantir **l'égalité de traitement des territoires** en permettant, lorsque cela est nécessaire, de compléter le nombre de sièges à répartir grâce à un accord de répartition dit **"accord local"**. Par ailleurs, il est proposé que les conseillers communautaires disposant d'une délégation et membres du bureau de la communauté de communes puissent **percevoir une indemnité**. Ce texte devrait être examiné par le Sénat en première lecture dans les semaines à venir.



paroles d'élus :

Jean-Claude Claire, Veules-les-Roses Un exemple de partenariat entre collectivité et Fondation du Patrimoine

Le 18 juin dernier, lors de la cérémonie organisée à l'occasion des 20 ans de la Fondation du Patrimoine, la commune de Veules-les-Roses a été distinguée pour son implication dans la restauration et la valorisation du patrimoine de Veules-les-Roses.

Jean-Claude Claire, depuis de nombreuses années, votre municipalité consent d'importants efforts en faveur de la sauvegarde et la réhabilitation de l'héritage culturel veulais. Pourquoi la commune s'est-elle lancée dans cette aventure ? En quoi avez-vous jugé de l'opportunité de cette démarche ?

Notre village possède un riche patrimoine architectural dont les traces sont gravées dans la pierre, témoignage des anciennes activités des habitants du bourg, à l'image de ses maisons normandes et ses moulins qui bordent la Veules, le plus petit fleuve de France. Il est une référence dans notre région. Nous avons souhaité, depuis plusieurs années, en prendre soin car le développement économique de Veules-les-Roses, passe aussi par le tourisme. Nous tenions à mettre en valeur nos paysages et nos bâtis. Nous avons donc tenu à rénover les bâtiments abîmés par le temps et par les hommes, marques de notre histoire, et améliorer l'aspect de la reconstruction d'après-guerre, peu en adéquation avec l'architecture typique de l'un des plus anciens villages du littoral cauchois.

Est-ce difficile pour une municipalité de concilier conservation du patrimoine et projets de développement ?

Oui et non. Le développement actuel de Veules-les-Roses n'est pas industriel mais bien touristique. Et nous sommes donc très vigilants à

concilier la conservation du patrimoine et les projets de développement de la commune en accordant une attention toute particulière à chaque petit détail.

Nous faisons en sorte, autant que faire se peut, de réhabiliter des bâtiments afin d'accueillir des activités commerciales avec le souci de mettre en avant cet héritage, tout en redonnant une nouvelle fonction à un édifice. C'est ce que nous avons fait, pour l'ancienne Halle au blé. Ce bâtiment du XIX^e siècle a ainsi trouvé sa nouvelle vocation : un cinéma. Mais nous avons tenu à ce que la façade soit restaurée à l'identique. Il en est de même pour la Cressonnière. En effet, la canalisation qui permettait à l'eau de s'écouler du bassin vers la commune s'étant effondrée, des travaux ont été rendus obligatoires. Il fallait certes remettre en état le conduit mais nous en avons profité pour y implanter un pont en bois, permettant ainsi aux promeneurs d'admirer le cheminement de l'eau. Pour compléter la préservation du paysage, nous avons eu recours à l'enfouissement des réseaux électriques.

Pensez-vous que la population soit attachée au patrimoine communal ?

Les Veulais et Veulaises sont très attachés à la préservation du patrimoine sur le territoire de la commune ; j'en veux pour preuve leur mobilisation lors des campagnes de souscription lancées par la



Jean-Claude Claire, maire de Veules-les-Roses — Lors des 20 ans de la Fondation du Patrimoine à Martainville-Épreville entouré de Catherine Morin-Desailly, de Pascal Martin, président du département de la Seine-Maritime, d'Anne-Laure Marteau, conseillère régionale de Normandie, d'Hélène Brohy, conseillère départementale du canton de Mesnil-Esnard.

Fondation du Patrimoine. Ils ont répondu présents à chaque fois.

De plus, ils sont fiers et heureux de voir les touristes apprécier les efforts consentis pour la réhabilitation et la mise en valeur de leur patrimoine. Ils participent de façon concrète à l'embellissement des façades en entretenant les rosiers grimpants plantés par les agents municipaux.

De quelle manière la Fondation du Patrimoine vous a aidé dans ces différents projets ?

La Fondation du Patrimoine est intervenue à nos côtés dans de nombreux dossiers : la roue du Moulin Anquetil, la croix en grès du XVII^e siècle et celle des lépreux, l'ancienne halle au blé et

aujourd'hui l'église Saint-Martin, classée Monument historique.

En parallèle des subventions de la Direction régionale des affaires culturelles (Drac) de Normandie, du Département de la Seine-Maritime, de la Communauté de communes de la Côte d'Albâtre... elle intervient à nos côtés (publics et associatifs) dans les montages de souscription et dans la recherche de mécénat d'entreprise. Par le biais de la défiscalisation, elle incite également à l'amélioration du foncier bâti privé. Ainsi certaines maisons normandes ont pu retrouver leur aspect d'antan. Au regard des baisses des dotations de l'État aux collectivités et donc sans son concours, la préservation du patrimoine aurait été plus laborieuse.



Pour être informé de l'actualité des territoires et rester en contact : seinemaritimeterritoires.fr

Vous y retrouverez également l'ensemble des "De vous @ moi"



Sénat - Accueil de Christian Suronne, maire d'Auffay et de son conseil municipal.



Caudebec-en-Caux - Célébration du Centenaire de l'industrie aéronautique, aux côtés de Bastien Coriton, maire, Martine Laquieze, sous-préfète, Agnès Canayer et Nelly Tocqueville, sénatrices, Pascal Martin, président du Département de la Seine-Maritime, Didier Peralta, conseiller régional, Jean-Claude Weiss, président de la communauté d'agglomération Caux vallée de Seine, Philippe Eudeline, président de Normandie Aérospatiale et Christian Grzanka, directeur général de Revima.



Rouen - 24 heures motonautiques aux côtés de Pascal Martin, président du Département de la Seine-Maritime.



Sénat - Accueil avec Agnès CANAYER de conseillers départementaux et régionaux de la Seine-Maritime à l'occasion du 99^e Congrès des maires de France et des présidents d'intercommunalité.



Buchy - Remise de la médaille d'honneur régionale, départementale et communale à deux adjoints de la commune, Daniel Lefebvre et François Brument, aux côtés de Patrick Chauvet, maire et vice-président du Département de la Seine-Maritime.



Yquebeuf - Inauguration du bâtiment communal et de la borne électrique mais aussi célébration des 20 ans de l'école de musique intercommunale, aux côtés de Georges Molmy, maire, avec Pascal Martin, président du Département de la Seine-Maritime, Patrick Chauvet, vice-président du Département et Gérard Darra, ancien maire de Cailly.



Criquetot-sur-Longueville - Inauguration de la nouvelle mairie, aux côtés de Nicolas Leforestier, maire, Jean-François Bloc, conseiller régional, Martial Hauguel, conseiller départemental, Gérard Jouan et Jean-Luc Cornière, présidents de communautés de communes, et Gérard Picard, président du Pays Dieppois-Terroir de Caux.



Veuillettes-sur-Mer - Inauguration de la RD 10 du Front de Mer et de la réhabilitation énergétique de la salle des fêtes, aux côtés de Françoise Guillot, maire, Pascal Martin, président du Département de la Seine-Maritime, Jean-Louis Chauvency, conseiller départemental et Gérard Colin, président de la Communauté de communes de la Côte d'Albâtre et de nombreux élus.

Retrouvez l'ensemble des lettres du sénateur sur catherine-morin-desailly.com

Fêtes Jeanne d'Arc



Attachée à cette manifestation qui rassemble traditionnellement les Rouennais, Catherine Morin-Desailly a souhaité être présente lors de la cérémonie officielle des fêtes Jeanne d'Arc, le 28 mai dernier, place du Vieux Marché à Rouen.

Cérémonie d'hommage aux Sapeurs-Pompiers



Catherine Morin-Desailly a tenu à assister le 11 juin à Rouen, à la Cérémonie de la journée nationale des Sapeurs-Pompiers, organisée par le Service départemental d'incendie et de secours de la Seine-Maritime (SDIS), présidé par André Gautier, vice-président du Conseil départemental. **Un hommage qui revêt un caractère tout particulier, car ce corps d'élite a été tout particulièrement sur tous les fronts cette année.**

Journée européenne du numérique

Le 17 juin, lors de la Journée européenne du numérique organisé par le Mouvement Européen – France, présidé par Jean-Marie Cavada, Catherine Morin-Desailly, en sa qualité de vice-présidente, est intervenue, en ouverture. L'occasion lui fut ainsi donnée de **présenter ses travaux** et de **partager quelques éléments de réflexion sur la gouvernance du Numérique** mais également les enjeux sociétaux, économiques, culturels, industriels que représente cette **transformation du monde**.

■ Session 2016-2017
Le Sénat suspend ses travaux du 22 juillet au 19 septembre 2016.

■ Journée internationale de la Femme - Meilleures ouvrières de France

Le 8 mars, dans le cadre de cette journée, les **Meilleures ouvrières de France, fleurons de notre artisanat**, ont été reçues au Palais du Luxembourg. Ce colloque organisé sous le haut patronage du Président du Sénat, Gérard Larcher, et conjointement par les délégations aux droits des femmes, et celle aux entreprises, ainsi que par la commission de la Culture, de l'Éducation et de la Communication, a permis de mettre en exergue que là où les femmes s'investissent avec la volonté et le professionnalisme qu'on leur connaît, la réussite est au rendez-vous dans les métiers souvent masculins.

■ Présidence de l'Opéra de Rouen Normandie



Le 29 avril dernier, lors du 1^{er} conseil d'administration de l'Opéra de Rouen Haute-Normandie, Catherine Morin-Desailly, conseillère régionale, a été élue, à l'unanimité, **Présidente de l'établissement public de coopération culturelle (EPCC), désormais Opéra de Rouen Normandie**.

■ Éthique et sport scolaire



Catherine Morin-Desailly a remis le prix national de la 2^e édition « éthique et sport scolaire », le 18 mai au Palais du Luxembourg. **Une initiative qui encourage les jeunes à réaliser des actions exemplaires et citoyennes à travers le sport.**

Inscrivez-vous à la lettre électronique : catherine.morindesailly@wanadoo.fr.

Retrouvez Catherine Morin-Desailly, sur les réseaux sociaux.



Devenir des classes bilangues

Dans le cadre de la **réforme du collège**, la Ministre de l'Éducation Nationale a décidé de la **suppression des classes bilangues**. Quelques mois après cette annonce, **sous la pression de nombreux élus**, dont Catherine Morin-Desailly qui l'a interpellé, le 28 avril, sur les **effets dévastateurs** pour la prochaine rentrée. Elle a fini par faire **marche arrière en maintenant 70% de ces classes sur le territoire national**. Mais dans l'**académie de Rouen**, c'est bien une **réduction de 77%** à laquelle nous allons assister. L'**inquiétude** de la communauté éducative, des parents d'élèves et des élus est grande car il est manifeste que **tous les collèges ne sont pas**

logés à la même enseigne. Les variations s'avèrent très importantes d'une académie à l'autre. Les suppressions s'observent **plus majoritairement dans les collèges de province** et tout particulièrement **en milieu rural**. Saisie par les parents d'élèves du **collège Francis Yard de Buchy** sur la décision du rectorat de Rouen de **fermer la classe bilangue**, Catherine Morin-Desailly est intervenue auprès des instances académiques de Normandie. Son interrogation portait ainsi sur la **pertinence de cette décision** et l'**inquiétude de voir l'offre d'enseignement proposée aux enfants se réduire.**

Les 20 ans de la Fondation du Patrimoine

La Fondation du Patrimoine fête cette année ses **20 ans d'existence, 20 ans au service du patrimoine, 20 ans d'engagements** aux côtés des collectivités, des associations, des propriétaires privés et publics.

Sa création, le 2 juillet 1996, correspondait à un véritable besoin : **mettre en valeur le patrimoine public et privé** (industriel, naturel, religieux...). Tous les monuments ne sont pas classés et ne bénéficient pas, à ce titre, d'une attention toute particulière et d'un processus de sauvegarde identifié. L'idée était donc de **s'intéresser à ce patrimoine, le plus souvent rural, non protégé** et de penser à des dispositifs originaux d'accompagnement pour la restauration, notamment en matière de défiscalisation et d'appel aux dons. C'est particulièrement vrai en Normandie où le patrimoine seinomarin a bénéficié du travail de la

Fondation dans la sauvegarde et la restauration de certains édifices, souvent religieux (comme par exemple l'église de Longueil) qui font l'Histoire de notre territoire (La Maison Sublime, plus ancien monument juif de France à Rouen ; l'ancienne gare du Tortillard de Val-de-Saône ou bien encore le Pont Colbert à Dieppe).

Représentante du Sénat au conseil d'administration de la Fondation du Patrimoine, Catherine Morin-Desailly a tenu à participer le 18 juin dernier à Martainville-Épreville, aux côtés du président du Département de la Seine-Maritime, Pascal Martin, du directeur général de la Fondation du Patrimoine, François-Xavier Bieuville et du délégué régional, Olivier Gronier, et de la déléguée départementale de Seine-Maritime, Dominique Rousselet, à cet anniversaire au Château de Martainville.



Permanence en Seine-Maritime

Collaboratrices : **Sophie Bardou et Anne-Sophie Deschamps**
8 bis, rue Alsace Lorraine
76 000 Rouen
Tél. : 02 35 15 38 30 - Fax : 09 82 11 11 62
catherine.morindesailly@wanadoo.fr
Rendez-vous le lundi après-midi et vendredi matin sur demande
Horaires : 9 h 00 à 12 h 30 et 14 h 00 à 18 h 00

Au Sénat

Collaboratrice : **Hélène Détolle**
15, rue de Vaugirard
75 291 Paris CEDEX 06
Tél. : 01 42 34 29 95
Fax : 01 42 34 40 42
c.morin-desailly@senat.fr
Horaires : 9 h 00 à 12 h 30 et 14 h 00 à 18 h 00

Dossiers régionaux

catherine.morin-desailly@normandie.fr